



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOÛT 2014

Compte-rendu de réunion

Présents :

Moïse CARON (Maire)
Jackie WITZ (Adjoint)
Liliane MARSAC
Yannick CAILLET

Henri VENTROUX (Adjoint)
Valérie LE CORRE
Thierry HECTOR
Claudine LECLERE

Marie-France DULYSSE (Adjointe)
Laurent BESNARD
Anne-Marie CHOURAQUI
François MINEAU

Excusés :

Daphné PERROT
Gérard VINAY

Pouvoir donné à Moïse CARON
Pouvoir donné à Valérie LE CORRE

Absente :

Marie-Jos LIGIER (1^{ière} adjointe)

Le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 21h30. Elle a été levée à 00h15

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- I. Délibérations
- II. Retour sur le nettoyage de l'école
- III. Questions diverses

I. DELIBERATIONS

Plusieurs délibérations ont été votées lors de cette séance du conseil municipal. 14 suffrages s'expriment lors des délibérations (12 conseillers présents + 2 pouvoirs)

1. Emploi du temps des employés communaux de l'école

Le Maire Moïse CARON, sur la base des travaux réalisés par Valérie LE CORRE et Anne-Marie CHOURAQUI, a présenté l'organisation qui sera mise en place pour le personnel de l'école. A la rentrée, il n'y aura plus que 5 employés communaux affectés à l'école au lieu des 6 actuels (un départ à la retraite non renouvelé). L'analyse des heures effectuées et les nouveaux plannings d'activités proposés par employé sur chaque jour de la semaine permettent ce fonctionnement à 5.

Cette nouvelle organisation conduit au passage aux 35 heures hebdomadaires pour le personnel de l'école et permet de proposer à Mariane FOLLIOU d'assumer désormais les fonctions d'ATSEM (Agent Spécialisé des écoles Maternelles) avec une revalorisation de salaire correspondant.

Chaque employé a accepté son planning hebdomadaire. Toutefois, une légère modification sur le temps de pause va nécessiter une mise à jour de ces plannings qui devront être à nouveau signés par les employés. Sur la base des éléments susmentionnés, les contrats de travail des employés communaux de l'école seront remis à jour en septembre.

Il sera également mis en place un tableau des congés (congés principaux, de fractionnement...) afin d'en avoir une meilleure gestion.



Le Maire a donc soumis à délibération la décision de:

- ⇒ Faire passer les employés de l'école (Mariane FOLLIOT, Vincent SOLMON, Viviane DUPRE, Patricia NIEL et Chantal ROIG) aux 35 heures hebdomadaires
- ⇒ Proposer les fonctions d'ATSEM à Mariane FOLLIOT et de revaloriser son salaire en conséquence

Contre	0	Abstention	0	Pour	14
--------	---	------------	---	-------------	-----------

2. Ramassage scolaire pour centres aérés du mercredi après-midi.

Le coût du transport a été renégocié à 100€/semaine au lieu des 130€ initialement proposés par la compagnie de transport.

Afin de ne pas rompre avec ce qui avait été mis en place sur l'année 2013/2014, le conseil municipal a laissé le choix aux parents de mettre leurs enfants au centre aéré de Pacy-sur-Eure ou à celui de Saint Marcel avec une préférence de la commune pour celui de Pacy.

La nouvelle organisation des rythmes scolaires et tout particulièrement la journée du mercredi permet désormais aux enfants de déjeuner au centre aéré (compris dans le forfait). Les parents n'auront donc plus à payer le repas de la cantine à Houlbec-Cocherel ce jour-là.

Les tarifs du transport proposés en séance du conseil sont les suivants :

- Pour celles et ceux allant au centre aéré de St Marcel : 3,5€ par mercredi et par enfant
- Pour celles et ceux allant au centre aéré de Pacy-sur-Eure : 2,5€ par mercredi et par enfant



Le conseil municipal souhaite mettre l'accent sur le fait que ces nouveaux tarifs représentent une économie pour les familles par rapport à l'année scolaire précédente puisque qu'au coût du transport (2€), les enfants devaient déjeuner à la cantine d'Houlbec-Cocherel (3,85€) soit un total de 5,85€ sur 2013/2014 par mercredi et par enfant. Pour l'année à venir, cela représente donc une économie hebdomadaire par enfant de 2,35€ pour ceux allant à St Marcel et de 3,35€ pour ceux allant à Pacy.

Le Maire a soumis à délibération :

- ⇒ Les nouveaux tarifs hebdomadaires pour le transport vers les centres aérés (3,5€ pour St Marcel et 2,5€ pour Pacy)
- ⇒ Le fait de verser des indemnités kilométriques pour les accompagnateurs/trices qui se déplaceront avec les enfants dans le bus.

Contre	0	Abstention	0	Pour	14
--------	---	------------	---	-------------	-----------

3. Heures complémentaires/supplémentaires

Les employés de l'école ont fortement contribué à son nettoyage au mois d'août.

Aussi, sur la base des anciens plans de travail des employés de l'école, le Maire propose de régler les heures complémentaires et/ou supplémentaires qui pourraient avoir été effectuées sur la période scolaire 2013/2014.

Ce principe a été soumis à délibération par le Maire :

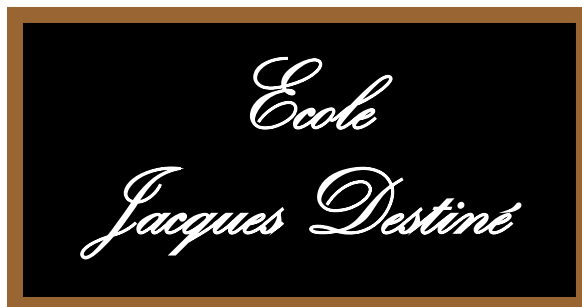
Contre	0	Abstention	0	Pour	14
--------	---	------------	---	-------------	-----------



4. Dénomination de l'école

Lors du conseil municipal précédent, il avait été décidé de nommer l'école d'Houlbec-Cocherel Ecole Jacques Destiné. La cérémonie aura lieu le 20 septembre prochain à partir de 11h00 en présence d'institutionnels. A cet effet, un budget maximum de 1000 € est alloué à l'organisation de la cérémonie (cocktail déjeunatoire).

Le choix s'est porté sur la réalisation d'une plaque de type « ardoise » écriture blanche sur fond noir et cadre en bois avec une taille de caractères identique (cf. illustration ci-après donnée à titre d'exemple):



Le Maire a soumis à délibération :

- ⇒ Le budget alloué à l'organisation de la cérémonie (1000€ maximum)
- ⇒ Le style de plaque qui sera mis en place (type ardoise : fond noir, cadre en bois et caractères de taille identique en blanc)
- ⇒ La dénomination officielle : Ecole Jacques Destiné.

Contre

0

Abstention

0

Pour**14**

5. Sujets relatifs à la CAPE

Le Maire a soumis à délibération :

- ⇒ Le transfert des compétences numériques à la CAPE
- ⇒ Le renouvellement du coût de 65€/an pour un enfant qui bénéficie de prestation du SIGMES (Syndicat intercommunal de Gestion de Maintenance des Equipements Sportifs)
- ⇒ La confirmation de la réception à la mairie d'Houlbec-Cocherel de 2 exemplaires du rapport d'activités annuel 2013 de la CAPE (également disponible sur internet : <http://www.cape27.fr/La-Cape/Rapport-d-activites>)

Contre

0

Abstention

0

Pour**14**

II. NETTOYAGE DE L'ECOLE

Le constat est extrêmement sévère. L'état dans lequel l'école a été laissée fin juin est jugé inacceptable et honteux par le Maire et l'ensemble du conseil municipal.

Certains membres du conseil voire leurs conjoints, ainsi que le personnel de l'école ont réalisé une grande opération de nettoyage du 18/08 à fin août. Des photos ont été prises, une vidéo a été réalisée afin de garder une trace de l'état dans lequel était notre école.

Il en va de chacune et de chacun, utilisatrices et utilisateurs des lieux, de faire en sorte que l'outil de travail soit respecté.



Aussi, dès la rentrée, en concertation avec le Maire et le futur directeur (ou directrice) de l'école, il sera ré-évoquer les principes de base permettant d'avoir une vie en collectivité en exerçant pleinement ses devoirs dans le respect de chacune et de chacun, quels que soient son poste et sa situation. Une charte de bonnes pratiques sera proposée conjointement par le Maire et le directeur (ou directrice) de l'école pour être affichée dans chaque salle de l'école.

Le Maire a officiellement présenté ses chaleureux remerciements aux personnes ayant contribué au nettoyage de l'école et tout spécialement aux employés communaux dédiés à l'école qui ont réalisé un gros travail qui dépasse de loin leur mission.

L'ensemble du conseil se joint à ces remerciements. La délibération relative au paiement des heures complémentaires et/ou supplémentaires en est la concrète illustration (cf. point I.3 ci-avant)

III. DIVERS

1. Principe de réactivité

Afin de satisfaire au mieux les habitantes et les habitants de la commune, il est impératif de se donner comme règle de réagir au plus vite en indiquant après chaque sollicitation que le sujet est pris en compte (en nommant la personne) et/ou qu'il sera réglé d'ici une date à préciser si elle est connue. Il en va de la satisfaction de nos administrés.

2. Clubs de l'école pour la rentrée scolaire.

Le constat est maigre puisqu'il n'y a à ce jour que 3 bénévoles qui souhaitent animer un club et 2 personnes qui pourraient apporter une aide pour l'encadrement.

Les 3 projets proposés qui restent encore à confirmer sont :

- ⇒ la construction d'une éolienne pour éclairer une salle de classe (projet écologique)
- ⇒ la création d'un journal des clubs (à partir de novembre)
- ⇒ la réalisation d'un conte d'histoires illustré

Le Maire fait remarquer que des subventions sont éventuellement disponibles auprès de la CAPE si les projets proposés sont clairs, bien définis et menés à terme et s'ils sont suffisamment robustes pour être éligibles au versement de ces subventions.

L'appel à candidatures est toujours maintenu pour enrichir encore les propositions de projets.

3. Salle des Fêtes

Il a été réaffirmé la règle qui consiste à rendre un lieu, au mieux, dans l'état dans lequel il a été pris. Pour cela, une réunion avec l'ensemble des responsables d'associations se fera courant septembre afin de définir les modalités de mise à disposition de la salle des fêtes.

Après un benchmark des différentes salles et prestations offertes par des communes environnantes, il devient nécessaire de réaliser quelques travaux (peintures intérieures par exemple) et aménagements de notre salle des fêtes, de ses communs (toilettes, vestiaires, local de rangement des tables etc.) et de sa cuisine pour la rendre plus attractive. Ce sujet est porté par Liliane MARSAC en direct avec le Maire.

RAPPEL DES PROCHAINES ECHEANCES

Prochain conseil municipal : 18 septembre à 20h30 en salle du conseil à la mairie (3ième jeudi du mois)

Compte rendu soumis à validation par : Yannick CAILLET